



SHADI SADR

IRAN. LES DÉFENSEURS DES DROITS DES FEMMES BRAVENT LA RÉPRESSION

« Ma grand-mère n'a pas pu avoir la vie qu'elle souhaitait. Moi, j'ai eu de la chance. J'ai réussi à obtenir tout ce que je voulais, mais le combat a été rude. Je ne voulais pas que la personne qui m'est la plus chère au monde [ma fille] ait les mêmes problèmes. »

Shadi Sadr

... ALORS QU'ELLE SE TROUVAIT ENCORE EN DÉTENTION, LES AUTORITÉS ONT FERMÉ LE CENTRE JURIDIQUE RAHI

Shadi Sadr, journaliste, avocate et défenseuse des droits des femmes, risque une peine d'emprisonnement pour avoir défendu des femmes jugées pour l'organisation, en juin 2006, d'une manifestation contre la discrimination à l'égard des femmes dans la législation iranienne. Elle a été arrêtée le 4 mars 2007 et a passé plus de deux semaines en détention, dont plusieurs jours à l'isolement, avant d'être libérée sous caution.

Shadi Sadr a travaillé comme journaliste pour plusieurs journaux réformistes et a créé, en 2002, un site Internet réputé intitulé Femmes d'Iran. Elle est actuellement rédactrice en chef du site Meydaan (Le Domaine des femmes).

Elle a aussi fondé l'ONG Raahi, centre de conseil juridique destiné aux femmes marginalisées et sous-représentées. En octobre 2006, elle a participé au lancement de la campagne « *Éliminer pour toujours la*

lapidation », qui vise à obtenir l'abolition définitive de la lapidation à mort en Iran.

En août 2007, elle a été citée à comparaître et inculpée de participation à un rassemblement illégal, collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale, troubles à l'ordre public et refus d'obtempérer aux ordres de la police en lien avec son arrestation de mars 2007, mais aucune condamnation n'a encore été prononcée.

Shadi Sadr est aussi harcelée par les forces de sécurité, en particulier les forces du ministère du Renseignement. En janvier 2005, les autorités ont refusé de renouveler son passeport, lui interdisant de fait de voyager jusqu'en 2006. Par ailleurs, elle a été convoquée à plusieurs reprises aux fins d'interrogatoire.

Le 15 mars 2007, alors qu'elle se trouvait encore en détention, les autorités ont fermé le centre juridique Raahi.

AGISSEZ !

Écrivez, en termes polis, au responsable du pouvoir judiciaire.

- Demandez-lui l'abandon de toutes les charges retenues contre Shadi Sadr en lien avec son travail de campagne pacifique en faveur de l'égalité des droits pour les femmes ou contre la peine de lapidation.
- Appelez-le à mettre un terme au harcèlement dont elle est victime de la part des forces de sécurité.
- Exhortez-le à revoir la législation iranienne afin d'en supprimer toutes les dispositions qui sont discriminatoires envers les femmes.

ENVOYEZ VOS APPELS AU RESPONSABLE DU POUVOIR JUDICIAIRE :

Head of the Judiciary
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)
Pasteur St, Vali Asr Ave, south of Serah-e Jomhuri,
Tehran 1316814737, Islamic Republic of Iran

Courriel : info@dadgostary-tehran.ir (dans le champ réservé à l'objet, veuillez indiquer : « *For the attention of Ayatollah Shahroudi* »)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
United Kingdom

Traduction en langue française :
Les Éditions francophones
d'Amnesty International (EFAI)

www.amnesty.org

Février 2008

Index AI : MDE 13/021/2008

**HALTE À LA VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



IRAN. LES DÉFENSEURS DES DROITS DES FEMMES BRAVENT LA RÉPRESSION

HALTE À LA VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES

AMNESTY
INTERNATIONAL

